

Formation initiale





Le contenu de la formation initiale

L'enseignement théorique à distance (e-formation) :

Les 3 jours de formation à distance abordent les fondamentaux. Ils permettent au conseiller prud'homme de se familiariser avec l'organisation judiciaire, les règles de déontologie, les principes directeurs du procès, le processus de conciliation, l'office du juge et la méthodologie de la rédaction des décisions prud'homales.

Jour 1

Module 1 : Organisation administrative et judiciaire

→ se repérer dans la hiérarchie des règles de droit applicables et se situer en tant que conseiller prud'homme dans l'organisation judiciaire.

Module 2 : Statut, éthique et déontologie

→ cerner ses droits, ses obligations déontologiques et les sanctions encourues en cas de manquements.

Jour 2

Module 3 : Le procès devant le conseil de prud'hommes

→ appréhender et intégrer les règles de procédure à respecter et faire respecter par les parties dans le cadre du procès prud'homal.

Jour 3

Module 4 : La rédaction des décisions prud'homales

→ savoir rédiger une décision en respectant la méthodologie spécifique de rédaction des décisions prud'homales.

Chaque module est segmenté en séquences mêlant transmission de savoirs et exercices de type questions à choix multiples, quizz, mises en situation, cas pratiques etc. Ces activités, non obligatoires, aident à mieux comprendre et à intégrer les différentes notions abordées.